

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle d'évaluation foncière pour les exercices financiers 2019 - 2020 - 2021

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2019 - 2020 - 2021, a été déposé à mon bureau le 17 octobre 2018 et que toute personne peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal situé au 1235 RC.1, rue de la Digue.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2019;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
MRC de Minganie
1303, rue de la Digue
Havre-Saint-Pierre (Québec)
G0G 1P0
Téléphone: 418-538-2732
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 156-14-03-18 de la MRC de Minganie et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Havre-Saint-Pierre, ce 31^e jour d'octobre 2018

(signé) Meggie Richard, directrice générale